

PROTOCOLE D'ASSIDUITÉ

Documents	Responsable	Objet
Formulaire de référence au conseiller en assiduité	Direction de l'école	Signaler au conseiller en assiduité un problème chronique d'absentéisme, Voir Phase 3 du Protocole (15 absences consécutives et après 30 et 45 absences consécutives) ou à n'importe quel moment dans la séquence des interventions, si la direction soupçonne un manque de coopération de la part des parents
Lettre aux parents # 1	Direction de l'école	Signaler une inquiétude par rapport aux absences non-motivées – Voir Phase 1 du Protocole (6 + absences accumulées)
Lettre aux parents # 2	Direction de l'école	Signaler aux parents que la direction effectue une référence du cas d'absentéisme au conseiller en assiduité du conseil – À n'importe quel moment dans la séquence des interventions, si la direction soupçonne un manque de coopération de la part des parents.
Formulaire de référence pour services sociaux	Direction de l'école	Remplir et acheminer au coordonnateur des services sociaux si la direction soupçonne qu'un problème de santé mentale occasionne l'absentéisme chez l'élève
Rapports Trillium	Direction de l'école et secrétaire	Après : <ul style="list-style-type: none"> - 6 absences accumulées et non-motivées; - 15 absences consécutives; - 30 absences consécutives; - 45 absences consécutives.

POLITIQUES CONNEXES DU CSPNE

Section	N°	Titre	Documents connexes - lettres / formulaires (oui / non)
Élèves	ELE-séc-013	<i>Bonne arrivée à l'école</i>	non
Élèves	Ele-adm-014	<i>Assiduité et absentéisme</i>	oui
Élèves	ELE-séc-051	<i>Code de conduite du Conseil</i>	non
Élèves	ELE-séc-053	<i>Discipline progressive et promotion d'un comportement positif chez l'élève</i>	oui
Élèves	ELE-séc-037	<i>Enseignement à domicile ou à l'hôpital offert par le Conseil</i>	oui
Élèves	ELE-sae-059	<i>Enseignement à domicile</i>	oui
Élèves	ELE-app-034	<i>Apprentissage parallèle dirigé pour les élèves dispensés de fréquenter l'école</i>	non
Élèves	ELE-app-035	<i>Programmes Alternance études-travail</i>	oui
Élèves	ELE-séc-008	<i>Enfance maltraitée – obligation de signaler les mauvais traitements</i>	Non

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Source	Titre	Objet	Lien
Site web EDU	<i>Instructions pour le relevé des effectifs des écoles élémentaires et secondaires</i>	Énonce les prescriptions législatives par rapport à la tenue et la conservation des registres des effectifs des élèves inscrits dans chaque école.	http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/forms/enrol/enrolment_register_instructions_fr.pdf
Site web EDU	<i>Dossier scolaire de l'Ontario, Guide 2000</i>	Énonce les directives du ministère de l'Éducation en ce qui concerne la constitution, la tenue à jour, l'utilisation, la conservation, le transfert et la destruction du DSO.	http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/curricul/osr/osrf.html#intro